

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17224**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef de projet en matériaux composites

Nouvel intitulé : Chef de projet en matériaux composites

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Pôle européen plasturgie - Centre technique de la plasturgie et des composites	Directeur
--	-----------

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

225s mise en oeuvre des plastiques et des matériaux composites

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de projet est la personne chargée de mener un projet et de gérer son bon déroulement. De manière générale, il anime une équipe pendant la durée du ou des divers projets dont il a la charge. Ce rôle fait appel à des compétences de gestion de projet, de bonnes capacités relationnelles, ainsi que des connaissances techniques dans le domaine des matériaux composites. Les principales activités exercées par un chef de projet sont les suivantes :

A1 - Conduite d'un projet : Le chef de projet est le garant du bon déroulement du projet. Il a pour missions : la préparation et l'organisation du projet en mobilisant tous les moyens (humains, matériels et financiers) nécessaires à la réalisation de celui-ci ; l'animation et la coordination de l'avancement du projet en veillant à la conformité des travaux réalisés ; l'analyse des écarts entre prévisionnel et réel, le bilan de fin de projet.

A2 - Intervention technique en matériaux composites : Le chef de projet a pour missions : l'étude et l'optimisation des solutions techniques de production/fabrication de pièces composites ou de prestations techniques, à partir de cahier des charges ; la réalisation de documents techniques selon les normes réglementaires et les impératifs de qualité, coût, délais ; l'élaboration et la validation des opérations techniques, des pratiques et des procédés de réalisation.

A3 - Encadrement, Animation d'une équipe : Dans une équipe projet le chef de projet a pour missions : l'organisation des différentes étapes du projet et la planification des tâches et des charges ; l'organisation et l'animation de réunions de travail ; l'animation des collaborateurs ; la coordination de l'avancement de projet ; la formation ou le recensement des besoins de formation du personnel.

A4 - Communication : Le chef de projet a pour mission, la mise en place d'une stratégie de communication en interne ou à l'externe dans le cadre d'un projet afin de permettre son bon déroulement.

Les compétences attestées par ce titre se répartissent en 4 modules :

En conduite de projet, les titulaires de la certification sont capables de :

- o Définir le cadre du projet
- o Réaliser un cahier des charges
- o Organiser/planifier le déroulement du projet
- o Assurer le suivi du projet
- o Evaluer les écarts de réalisation par rapport au prévisionnel.

En intervention technique, les titulaires de la certification sont capables de :

- o Analyser les éléments de fabrication et définir les procédés, les moyens et les modes opératoires
- o Evaluer et chiffrer des coûts et les temps de fabrication
- o Etudier et identifier des évolutions d'équipements et/ou d'installations afin d'améliorer la productivité et/ou la sécurité et les mettre en oeuvre.

En encadrement, Animation d'équipe, les titulaires de la certification sont capables de :

- o Définir les objectifs et missions de chaque intervenant
- o Mettre en place des plans d'actions
- o Organiser et animer des réunions de travail
- o Prendre des mesures correctives en cas de dysfonctionnement.

En communication, les titulaires de la certification sont capables de :

- o Organiser et animer des réunions techniques
- o Assurer le reporting du projet
- o Assurer des échanges techniques ou professionnels en interne comme à l'externe, en français comme en anglais

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Aéronautique - Chaudronnerie
- Transports

- Automobile
- Electrotechnique
- Bâtiment
- Electroménager
- Chimie
- Sports et loisirs

Et plus généralement, toute entreprise produisant ou utilisant les matériaux composites, de la multinationale à l'entreprise artisanale.

- responsable (de programme, technique, BE, développement, études, industrialisation, production ou méthode)
- chef d'équipe, chef de service,
- chargé de projet, chargé d'études industrielles, chargé d'affaires
- chef de projet,
- préparateur méthode, technicien expert composites, technicien d'atelier, de R&D, méthode ou industrialisation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation

H2502 : Management et ingénierie de production

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Pour les personnes ayant suivi le **cycle de formation** classique, les compétences des modules d'activités :

A1 : conduite de projet

A2 : intervention technique en matériaux composites

A3 : encadrement, animation d'équipe

A4 : communication

sont évaluées au travers :

- d'épreuves écrites (étude de cas, dossier technique de projet prototype, rapports de gestion de projets industriels)
- d'épreuves pratiques de mise en situation professionnelle (travaux pratiques en atelier, projet prototype)
- de l'expérience professionnelle acquise en entreprise (projet mineur et projet majeur).

Des savoirs associés sont évalués lors de contrôles écrits (questions et exercices appliqués) ou de questionnaires à choix multiples.

Pour les personnes ayant suivi **un parcours de VAE** :

- un dossier de recevabilité comprenant :

o les documents qui rendent compte de l'expérience et la durée des différentes activités salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat.

o Les attestations correspondant aux formations suivies et aux diplômes obtenus antérieurement.

- après acceptation de la demande par l'organisme, rédaction d'un livret de preuves justifiant de la concordance des activités réalisées avec celles du référentiel de la certification. Ce livret de preuves est soumis au jury.

- L'évaluation du livret de preuves est complétée par une rencontre avec le jury.

Le jury peut attribuer tout ou partie de la certification.

En cas de validation partielle, le jury précise la nature des connaissances, compétences et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Il peut émettre des préconisations quant aux formations et/ou expériences complémentaires souhaitables.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président du jury: un professionnel extérieur (consultant, et/ou retraité de l'industrie par exemple), de formation technique et/ou avec une forte expérience en management de projet industriel. 2 personnes minimum, issues du monde professionnel présentant des compétences en lien avec le REAC de la certification
En contrat d'apprentissage	X	Président du jury: un professionnel extérieur (consultant, et/ou retraité de l'industrie par exemple), de formation technique et/ou avec une forte expérience en management de projet industriel. 2 personnes minimum, issues du monde professionnel présentant des compétences en lien avec le REAC de la certification

Après un parcours de formation continue	X	Président du jury: un professionnel extérieur (consultant, et/ou retraité de l'industrie par exemple), de formation technique et/ou avec une forte expérience en management de projet industriel. 2 personnes minimum, issues du monde professionnel présentant des compétences en lien avec le REAC de la certification
En contrat de professionnalisation	X	Président du jury: un professionnel extérieur (consultant, et/ou retraité de l'industrie par exemple), de formation technique et/ou avec une forte expérience en management de projet industriel. 2 personnes minimum, issues du monde professionnel présentant des compétences en lien avec le REAC de la certification
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président du jury: un professionnel extérieur (consultant, et/ou retraité de l'industrie par exemple), de formation technique et/ou avec une forte expérience en management de projet industriel. 2 personnes, issues du monde professionnel présentant des compétences en lien avec le REAC de la certification. - 1 professionnel du secteur composite représentant les employeurs - 1 professionnel du secteur composite représentant les salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef de projet en matériaux composites" avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 27 août 2016.

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Chef de projet en matériaux composites, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur spécialiste des matériaux composites'.

Arrêté du 05 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation au niveau III, sous l'intitulé 'Certificat de mise en oeuvre de matériaux composites'

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 certifiés par an

<http://www.compositec.com>

Autres sources d'information :

COMPOSITEC, établissement de formation du Pôle Européen de Plasturgie

BP 252 - Savoie Technolac
27 allée Lac d'Aiguebelette
73370 LE BOURGET DU LAC
<http://www.compositec.com>
<http://www.cirfap.com>

Lieu(x) de certification :

COMPOSITEC, établissement de formation du Pôle Européen de Plasturgie
BP 252 - Savoie Technolac
27 allée Lac d'Aiguebelette
73370 LE BOURGET DU LAC

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

COMPOSITEC, établissement de formation du Pôle Européen de Plasturgie
BP 252 - Savoie Technolac
27 allée Lac d'Aiguebelette
73370 LE BOURGET DU LAC

Historique de la certification :

- Mise en oeuvre de procédés en matériaux composites - Certificat de mise en oeuvre de matériaux composites
- Technicien supérieur spécialiste des matériaux composites
- Technicien supérieur en matériaux composites

Certification précédente : Chef de projet en matériaux composites

Certification suivante : Chef de projet en matériaux composites